

## OPERATION

### Château de Versailles – Schéma directeur phase 2

Mise en conformité des réseaux, mise en sécurité et en sûreté, traitement climatique du Corps Central Nord (CCN) – phase 2

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

### ***APPEL D'OFFRES OUVERT / MAPA OUVERT***

Objet : Marché de travaux **CCN - PHASE 2** »

Macro-lot Gros-œuvre (102+105)	<p align="center"><b>Appel d'offres ouvert</b></p> <p align="center"><i>soumis aux dispositions de l'article L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-3 et R. 2161-5 du Code de la commande publique.</i></p> <p align="center">Référence de la consultation sur la plateforme PLACE :</p> <p align="center"><b>OPPIC25-VERSAILLES-CNN-PH2-AO-TX</b></p>
Lot 203 – Menuiserie MH	
Lot 209 – Parquet bois	
Macro-lot second-œuvre (203.1+210)	
Lot 257 – Peinture décorative, dorure, filage	
Lot 259 – Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH	
Lot 300 – Fluides, CVC, plomberie	
Macro-lot électricité (305+309+312)	
Lot 100 – Dépollution plomb, désamiantage	<p align="center"><b>Marché à procédure adaptée (MAPA)</b></p> <p align="center"><i>soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.</i></p> <p align="center">Référence de la consultation sur la plateforme PLACE :</p> <p align="center"><b>OPPIC25-VERSAILLES-CNN-PH2-MAPA</b></p>
Lot 205 - Marbrerie	
Lot 207 – Gypserie	
Lot 224 – Charpente bois, couverture MH	
Lot 261 – Lustrerie	
Lot 307 – Ascenseur	

**Le DCE est téléchargeable au lien suivant :**

**<https://oppic.doubletrade.net/ipc/librairies/Default.aspx?CodeLibrairie=636682>**

**Remise des offres fixée au 9 février 2026 à 16h00**

## SOMMAIRE

---

<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1. CONTEXTE.....	3
1.2. LA ZONE DU CORPS CENTRAL NORD .....	5
1.3. LA PHASE 2 DE CORPS CENTRAL NORD .....	7
1.4. ALLOTISSEMENT ET CANDIDATURES .....	8
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>9</b>
2.1. L'ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....	9
2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS .....	10
2.3. COMPLEMENTS AU CCTP .....	11
2.4. VARIANTES.....	11
2.5. DELAIS D'EXECUTION .....	12
2.6. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	12
2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	12
2.8. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE .....	12
<b>ARTICLE 3 - COMPOSITION DU DCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>13</b>
3.1. COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES..	13
3.2. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES POUR L'ENSEMBLE DES LOTS : .....	14
<b>ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>34</b>
4.1. CRITÈRES DE JUGEMENT .....	34
4.2. UNITÉ MONÉTAIRE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT .....	36
4.3. NEGOCIATIONS POUR LES LOTS EN MAPA .....	37
<b>ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES.....</b>	<b>37</b>
<b>ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>39</b>
6.1. PRESTATIONS SIMILAIRES .....	39
6.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE.....	39
6.3. VISITE DES LIEUX .....	39
<b>ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DIVERSITE ET D'EGALITE .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE AU RC : CALENDRIER PREVISIONNEL TRAVAUX SYNTHETIQUE (A TITRE INDICATIF).....</b>	<b>41</b>

## OBJET DE LA CONSULTATION

---

### PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur offre au pouvoir adjudicateur sous la forme dématérialisée (et non plus par voie papier) uniquement sur le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde présentée sur support physique électronique (CD-Rom ou clé USB ou support papier) peut être envoyée dans les mêmes délais par voie postale ou remise contre récépissé en main propre.

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

---

### 1.1. CONTEXTE

**Opération : CHATEAU DE VERSAILLES - SCHEMA DIRECTEUR PHASE 2**

**Mise en conformité des réseaux, mise en sécurité et en sûreté, traitement climatique du Corps Central Nord (C.C.N.) – phase 2.**

**Les stipulations du présent règlement de consultation concernent les travaux à effectuer pour la phase 2 de l'opération de « mise en conformité des réseaux, mise en sécurité et en sûreté et traitement climatique du Corps Central Nord ».**

Après plusieurs années d'études et de concertation, le ministère de la culture et de la communication et l'Établissement Public de Versailles annonçaient en 2003 le lancement d'un schéma directeur du Château de Versailles.

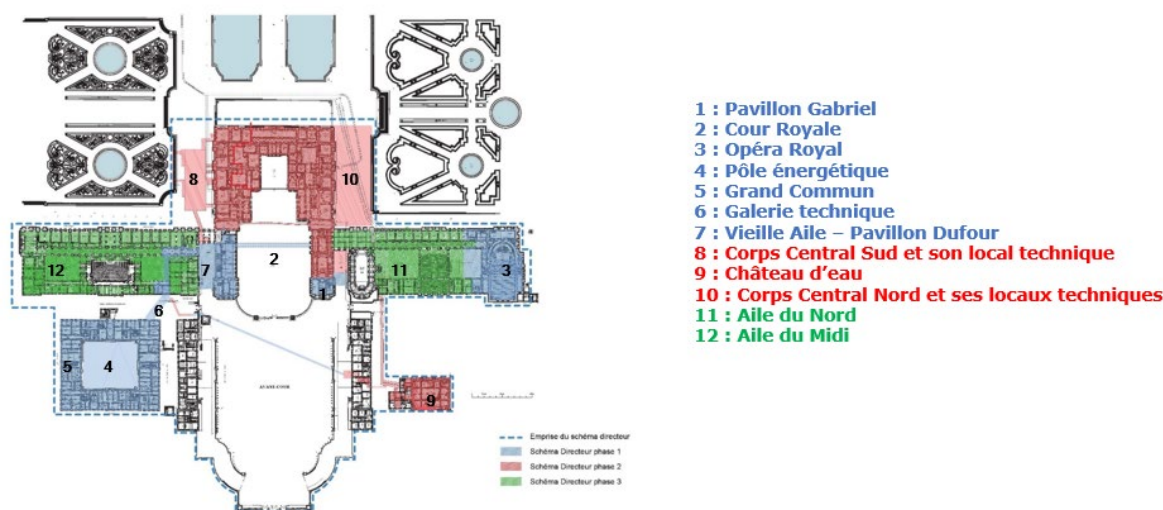
Le schéma directeur de rénovation du Château de Versailles définit quatre priorités :

- La mise en sécurité du site,
- L'amélioration de l'accueil des visiteurs et des conditions de visite du château,
- La restauration architecturale du domaine,
- La modernisation et la rationalisation des locaux d'activité de l'établissement.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération relève de l'Établissement Public de Versailles (EPV). Celui-ci a retenu un mandataire, l'OPPIC, pour la réalisation des travaux de natures technique ou fonctionnelle.

Le schéma directeur a été divisée en trois phases :

- Phase 1 : en bleu ci-dessous,
- Phase 2 : en rouge ci-dessous
- Phase 3 : en vert ci-dessous



L'ensemble des travaux de la phase 1 du Schéma Directeur sont terminés depuis 2016.

Concernant la phase 2 du Schéma Directeur, les travaux de l'opération « Corps Central Sud », première intervention d'ampleur du Schéma Directeur au sein même de ce Corps, ont été finalisés en 2019 et ont permis de mettre en sécurité et de traiter environ les deux tiers de sa moitié Sud, de novembre 2015 à mai 2019. Les travaux de l'opération « Château d'eau » ont été réceptionnés en 2022.

De 2024 à 2032, les travaux menés par l'OPPIC permettront de terminer la deuxième phase du Schéma Directeur du Château de Versailles, en prévoyant l'achèvement des travaux de rénovation des réseaux techniques, de mise en sécurité et en sûreté et du traitement climatique du Corps Central du Château.

Les objectifs des travaux portent principalement sur les trois thématiques suivantes :

### **1. LA MISE EN SECURITE ET EN SURETE**

- Détection incendie, éclairage de sécurité, balisage, désenfumage des escaliers, sonorisation de sécurité, recouvrements et traitements coupe-feu des espaces,
- Contrôle d'accès, système anti-intrusion, vidéo-surveillance

### **2. LA RENOVATION DES RESEAUX TECHNIQUES**

- Rénovation intégrale des réseaux de courants forts et faibles des espaces, y compris système d'éclairage historique et muséographique,
- Mise à niveau des réseaux de plomberie

### **3. LE TRAITEMENT CLIMATIQUE**

- Reprise et mise aux normes de l'ensemble du réseau de chauffage,
- Création de réseaux de traitement d'air, avec climatisation et traitement de l'hygrométrie pour certains locaux spécifiques

## **1.2. LA ZONE DU CORPS CENTRAL NORD**

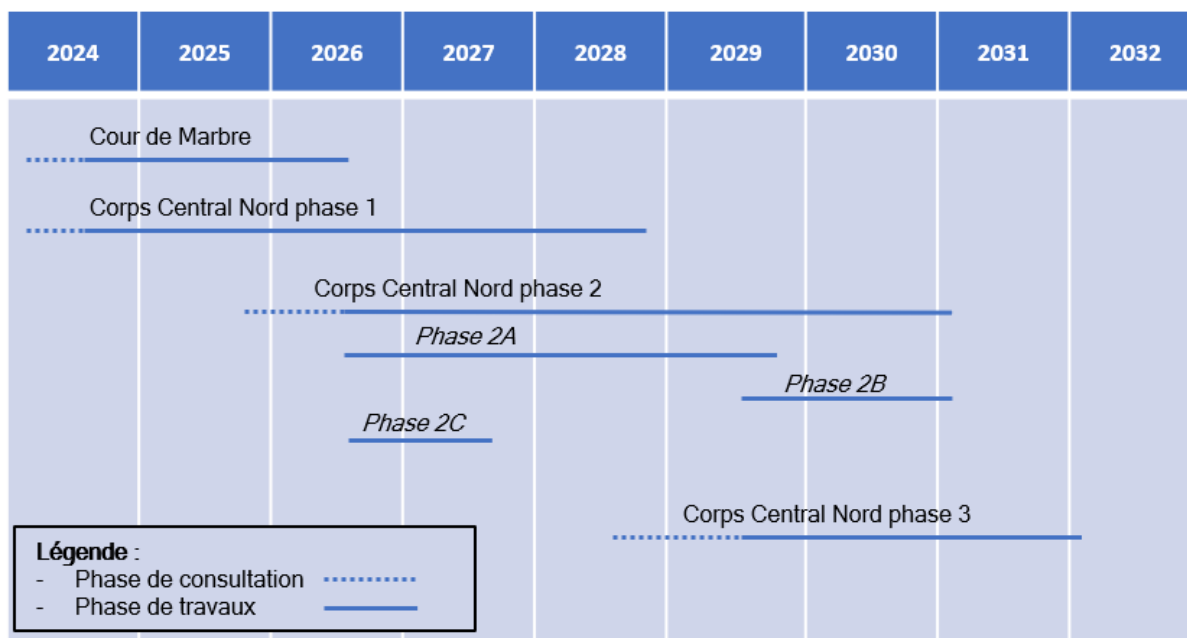
Les trois objectifs ci-dessus entraînent toute une série de travaux induits (création de locaux techniques enterrés, surélévations d'attiques, dépose/repose de lambris ou de parquets, etc.).

Le périmètre précis est indiqué dans les pièces graphiques de la maîtrise d'œuvre présentes dans le DCE. Figurent ci-dessous les vues schématiques depuis Google Earth View pour la zone Corps Central Nord (en rouge) et Aile du Nord, pour la phase 2C (en jaune).



ZONE « CORPS CENTRAL NORD » EN ROUGE ET « AILE DU NORD » EN JAUNE (PHASE 2C)

Ces travaux sont organisés de la façon suivante :



Les travaux de l'opération « Corps Central Nord » sont envisagés sur une durée globale prévisionnelle de 7,5 ans. Ces derniers sont réalisés en trois phases distinctes, selon les durées globales prévisionnelles ci-dessous (périodes de préparation comprises) :

- CCN Phase 1 : 51 mois – démarrage en septembre 2024 ;

*La première phase de l'opération « Corps Central Nord » consiste principalement à réaliser les travaux de gros œuvre et génie civil extérieurs au château, ainsi que les prestations relatives au clos couvert. L'objectif est de limiter lors de cette première phase de travaux les interventions à l'intérieur du château et donc sur son exploitation.*

- **CCN Phase 2 : 56 mois**

Voir chapitre 1.3

- CCN Phase 3 : 28 mois

*La troisième phase de l'opération « Corps Central Nord », prévue du deuxième semestre 2029 au premier semestre 2032, aura pour objectif le traitement climatique de la galerie des glaces. Elle traitera le local technique du parterre ouest, la galerie des glaces, une partie des appartements de Mesdames et les niveaux de sous-sol correspondants. Cette phase fera l'objet d'une consultation distincte en 2028.*

La description de chacune des trois phases de travaux de Corps Central Nord est précisée dans les pièces du DCE.

**La présente consultation concerne les travaux de la phase 2 de Corps Central Nord.**

L'attention du titulaire est attirée sur le fait qu'une partie des travaux des phases 1 et 3 de l'opération « Corps Central Nord » auront lieu en simultanée de la phase 2 de l'opération « Corps Central Nord ».

### **1.3. LA PHASE 2 DE CORPS CENTRAL NORD**

Le démarrage de la phase 2 de l'opération « Corps Central Nord » est envisagé au cours du second semestre 2026.

**La deuxième phase de l'opération « Corps Central Nord »** consiste principalement en la création des locaux techniques et colonnes techniques en intérieur du château, la mise aux normes des RDJ, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages du château, puis la remise en état des espaces. Elle comprend également la mise en conformité électrique de l'aile du nord et la création de la boucle haute tension de l'ensemble du site.

Les marchés de travaux de la phase 2 de l'opération « Corps Central Nord » ont été répartis en trois phases opérationnelles (2A / 2B / 2C), comme explicité ci-dessous :

#### **PHASE 2A – TRANCHE FERME :**

Les principaux travaux qui seront menés sont les suivants (la description des travaux réalisés par lot est précisée dans les pièces du marché) :

- Création des locaux techniques sous les appartements de Mme Adelaïde et de Mme Victoire ainsi que leurs aménagements techniques,
- Création des locaux techniques sous la cour des cerfs ainsi que leurs aménagements techniques,
- Aménagement des locaux techniques de la terrasse Nord et de la cour haute de la chapelle créés lors de la phase 1,
- Aménagement des locaux techniques en attiques,
- Aménagement des sanitaires créés lors de la phase 1,
- Création de la colonne Épernon,
- Création de la colonne Régie,

#### **PHASE 2B – TRANCHE OPTIONNELLE 1 DES MARCHES CONCERNES (CF TABLEAU CHAPITRE 2.2) :**

Les principaux travaux qui seront menés sont les suivants (la description des travaux réalisés par lot est précisée dans les pièces du marché) :

- Création des trémies pour amenées et reprises d'air au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage et mise en conformité des grands appartements.
- Mise en conformité des appartements Pompadour,
- Remise en état des appartements Mesdames au Rez-de-Jardin,
- Bascule définitive du TGBT au Rez-de-Chaussée.

#### **PHASE 2C – TRANCHE OPTIONNELLE 2 DES MARCHES CONCERNES (CF TABLEAU CHAPITRE 2.2) :**

Les principaux travaux qui seront menés sont les suivants (la description des travaux réalisés par lot est précisée dans les pièces du marché) :

- Modification des boucles HT du site, et complétude de celles-ci via l'Aile du Nord et l'Aile des Ministres,
- Création d'un poste de transformation HTA BT, côté ANR, intégré à la boucle HT normale du site,
- Mise en œuvre d'un TGBT ANR, dédié à l'alimentation de l'Aile du Nord,
- Curage des postes actuels, HTA BT et TGBT, ainsi que du câblage déposé, etc.
- Remplacement de la distribution principale et des tableaux électriques de l'Aile du Nord,
- Alimentation de l'Aile des Ministres Nord depuis le TGBT ANR projeté, et dépose de l'adduction Enedis actuelle permettant l'alimentation de l'Aile des Ministres,

- Mise en sécurité du local technique devant les salles des Croisades, avec curage général des installations, création d'un unique TD à l'entresol, recâblage et ajout d'appareillages.

Nota : Pour le lot 300, la tranche optionnelle n°2 n'est pas relative à la phase 2C mais concerne la prestation de « surveillance et bon fonctionnement des installations pendant une période de 12 mois ».

Le calendrier prévisionnel des travaux

## **1.4. ALLOTISSEMENT ET CANDIDATURES**

### **ALLOTISSEMENT**

Les prestations de la phase 2 de CORPS CENTRAL NORD sont réparties en 14 (quatorze) lots définis selon le détail ci-dessous :

- Lot 100 : Dépollution plomb
- Macro-lot Gros-œuvre (102+105)
- Lot 203 – Menuiserie MH
- Macro-lot Second-œuvre (203.1+210)
- Lot 205 - Marbrerie
- Lot 207 – Gypserie
- Lot 209 – Parquet bois
- Lot 224 – Charpente bois, couverture MH
- Lot 257 – Peinture décorative, dorure, filage
- Lot 259 – Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH
- Lot 261 – Lustrerie
- Lot 300 – Fluides, CVC, plomberie
- Lot 307 – Ascenseur
- Macro-lot Electricité (305+309+312)

Il est à noter que les deux lots ci-dessous sont transverses à plusieurs phases et ont déjà été notifiés en 2024 :

- Le lot « Installation de chantier / Logistique », commun pour les quatre phases de travaux (CDM / CCN P1 / CCN P2 / CCN P3).
- Le lot archéologie, commun pour toutes les phases de Corps Central Nord (CCN P1 / CCN P2 / CCN P3).

### **CANDIDATURE SUR PLUSIEURS LOTS**

Les candidats peuvent candidater à **un ou plusieurs lots**.

Ils ne sont autorisés à présenter qu'une seule candidature et offre par lot, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

La sous-traitance est autorisée. Elle est régie par les articles L2193-1 à L2193-3 du code de la commande publique et par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

### **GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R. 2142-24 alinéa 2.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. L'ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

Deux procédures différentes sont utilisées pour la passation des marchés de travaux :

Macro-lot Gros-œuvre (102+105)	<p style="text-align: center;"><b>Appel d'offres ouvert</b></p> <p><i>soumis aux dispositions de l'article L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-3 et R. 2161-5 du Code de la commande publique.</i></p>
Lot 203 – Menuiserie MH	
Lot 209 – Parquet bois	
Macro-lot second-œuvre (203.1+210)	
Lot 257 – Peinture décorative, dorure, filage	
Lot 259 – Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH	
Lot 300 – Fluides, CVC, plomberie	
Macro-lot électricité (305+309+312)	
Lot 100 – Dépollution plomb, désamiantage	<p style="text-align: center;"><b>Marché à procédure adaptée (MAPA)</b></p> <p><i>soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.</i></p>
Lot 205 - Marbrerie	
Lot 207 – Gypserie	
Lot 224 – Charpente bois, couverture MH	
Lot 261 – Lustrerie	
Lot 307 – Ascenseur	

## 2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

### DECOMPOSITION EN TRANCHES

Le marché est décomposé en tranches :

TRANCHE FERME : phase 2A

TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : phase 2B

TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : phase 2C (sauf pour le lot 300 où la tranche optionnelle n°2 est relative à la « surveillance et bon fonctionnement des installations pendant 12 mois »).

La répartition par tranche pour chaque lot est présentée dans le tableau ci-dessous.

Lot n°	Description	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2
100	Dépollution plomb, désamiantage	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
Macro-lot Gros-œuvre (102+105)	Gros-œuvre	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
203	Menuiserie MH	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
Macro-lot second-œuvre (203.1+210)	Second-œuvre	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
205	Marbrerie	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	X
207	Gypserie	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
209	Parquet bois	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	X
224	Charpente bois / couverture MH	✓ (phase 2A)	X	X
257	Peinture décorative, dorure, filage	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)
259	Serrurerie MH	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	X
261	Lustrerie	✓	✓	X

		(phase 2A)	(phase 2B)	
300	CVC	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (Surveillance pendant 12 mois)
307	Ascenseur	✓ (phase 2A)	X	X
Macro-lot électricité (305+309+312)	Electricité (CFO, CFA, SSI)	✓ (phase 2A)	✓ (phase 2B)	✓ (phase 2C)

### **DECOMPOSITION EN LOTS**

La présente consultation concerne les quatorze lots mentionnés dans le tableau ci-dessus.

### **2.3. COMPLEMENTS AU CCTP**

Les travaux doivent être réalisés dans les règles de l'art et être conformes aux spécifications des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les prestations incluent la gestion exemplaire des déchets.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au CCTP.

### **2.4. VARIANTES**

#### **VARIANTES IMPOSEES**

Concernant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert :

Cet appel d'offres comprend une variante imposée n°1 « *création d'une galerie enterrée le long de l'aile des Ministres nord* » qui concerne les lots suivants :

- Macro-lot gros-œuvre (102+105)
- Macro-lot électricité (305+309+312)

Pour le macro-lot gros-œuvre (102+105) : les prestations demandées pour la variante imposée n°1 sont précisées au chapitre **5.14** « OPTION : PASSAGE PAR GALERIE A CREER (Option 1) » du CCTP du lot 102 et au chapitre **2.6** « OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE HORS DE L'EMPRISE DU CHATEAU – OPTION » du CCTP du lot 105

Pour le macro-lot électricité (305+309+312) : les prestations demandées pour la variante imposée n°1 sont précisées au chapitre **XII.8.3** « AILE DES MINISTRES NORD – CREATION DE LA GALERIE EN OPTION » et **XII.10.7** « MODIFICATION TGBT AILE DES MINISTRES NORD » (une partie du chapitre correspond à la variante imposée n°1) du CCTP du lot 305.

**Le chiffrage de cette variante imposée n°1 est obligatoire pour les lots concernés sous peine de rejet de l'offre.**

## **VARIANTES LIBRES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

### **2.5. DELAIS D'EXECUTION**

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont fixées dans l'article 5 de l'acte d'engagement, et ne peuvent en aucun cas être changées.

### **2.6. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est indiqué à l'article 1 de l'acte d'engagement.

### **2.8. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots suivants du présent marché :

- Macro-lot Gros-œuvre (lots 102 + 105)
- Macro-lot Second-œuvre (lots 203.1 + 210)
- Lot 203 – Menuiserie MH
- Lot 207 - Gypserie
- Lot 209 – Parquet bois
- Lot 257 – Peinture décorative, dorure, filage
- Lot 259 – Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH
- Lot 300 – Fluides, CVC, plomberie
- Macro-lot ELE – Courants forts, Courants faibles, Sécurité et Protection incendie (lot 305 + 309 + 312)

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

**Agence Activity' – Agence d'insertion des Hauts-de-Seine et des Yvelines**

30-32 rue Jean Mermoz

78000 Versailles

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

## **ARTICLE 3 - COMPOSITION DU DCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES**

---

### **3.1. COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) se compose des pièces suivantes :

- Le présent **règlement de consultation (RC)** et son annexe ;
- **L'acte d'engagement** (un AE par lot) et ses annexes :
  - o Annexe 1 : déclaration de sous-traitance,
  - o Annexe 2 : déclaration d'acceptation des clauses d'insertions sociales (pour les lots concernés)
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)** commun à tous les lots, et ses annexes :
  - o Annexe 1 : notice d'organisation de chantier (NOC) et ses annexes
  - o Annexe 2 : planning et phasage
  - o Annexe 3 : plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) et ses annexes
  - o Annexe 4 : diagnostics amiante et plomb
  - o Annexe 5 : gestion financière
  - o Annexe 6 : SEDI, gestion des visas
  - o Annexe 7 : rapport initial du contrôleur technique (RICT)
  - o Annexe 8 : dossier sécurité incendie
  - o Annexe 9 : guide DOE et DIUO
  - o Annexe 10 : note d'organisation de la cellule de synthèse
  - o Annexe 11 : autorisations administratives
  - o Annexe 12 : charte chantier faible nuisance et mesures environnementales
  - o Annexe 13 : charte graphique
  - o Annexe 14 : bordereau récapitulatif des pièces marché
  - o Annexe 15 : notice acoustique

- Annexe 16 : organisation des opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage OPPIC
- Annexe 17 : notice logistique
- Annexe 18 : protocole sécurité – sûreté EPV/OPPIC
- Les **cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)** et les annexes des CCTP :
  - Annexe 1 : rapport de présentation
  - Annexe 2 : reportage photographique
  - Annexe 3 : pièces graphiques de la maîtrise d'oeuvre
  - Annexe 4 : diagnostics et éléments de connaissance du site
  - Annexe 5 : notice de gestion du plomb pendant les travaux TCE
  - Annexe 6 : note limites de prestation
  - Annexe 7 : note des conservateurs
  - Annexe 8 : suivi archéologique
  - Annexe 9 : pièces du lot installations de chantier – logistique
  - Annexe 10 : DCE de la phase 1 et de la phase 3
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** propre à chaque lot ;
- Le **bordereau de prix unitaires (BPU) uniquement pour la partie à bons de commande du LOT 100**

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC : <https://oppic.doubletrade.net/ipc/librairies/Default.aspx?CodeLibrairie=636682>.

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plate-forme.

Une assistance en ligne y est accessible.

**Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plate-forme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier.**

### **3.2. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES POUR L'ENSEMBLE DES LOTS :**

Les candidats ont à produire un dossier comprenant une candidature et une offre. Elles seront entièrement rédigées en langue française.

#### **3.2.1. DOSSIER DE CANDIDATURE - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT**

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. En particulier, les chiffres d'affaires annuels minimum sont demandés aux lots suivants :
  - o Macro-lot gros-œuvre : chiffre d'affaires minimum de 5 millions d'euros,
  - o Lot 203 – menuiserie MH : chiffre d'affaires minimum de 2 millions d'euros,
  - o Lot 300 – fluides, CVC, plomberie : chiffre d'affaires minimum de 6 millions d'euros,
  - o Macro-lot électricité : chiffre d'affaires minimum de 3,5 millions d'euros.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Certificats de qualification professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, concernant notamment d'importantes opérations de rénovation dans des bâtiments à forte valeur patrimoniale. En particulier, il est demandé les qualifications ci-après pour les lots suivants :
  - o Lot 100, dépollution plomb / désamiantage : certificat de capacité à réaliser des travaux de traitement de l'amiante conformément aux exigences fixées par la norme NF X 46-010 et NF X 46-011 par un organisme certificateur accrédité + références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, concernant notamment d'importantes opérations de rénovation dans des bâtiments à forte valeur patrimoniale
  - o Lot 203, menuiserie MH : Qualibat 4393 « Restauration des menuiseries des monuments historiques » ou références de travaux similaires attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, concernant notamment d'importantes opérations de rénovation dans des bâtiments à forte valeur patrimoniale
  - o Pour tous les autres lots : Références de travaux similaires attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, concernant notamment d'importantes opérations de rénovation dans des bâtiments à forte valeur patrimoniale
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#) (en lieu et place des documents mentionnés au 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Le DUME doit être rédigé en français.

### **AVERTISSEMENT**

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit à l'acheteur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jour franc à compter de la date de la demande de l'acheteur :

- Une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ;
- Afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### **3.2.2. DOSSIER OFFRE : PROJET DE MARCHE**

Le projet de marché rendu par les candidats devra comprendre les éléments suivants :

- Un **acte d'engagement signé** (A.E. signé) suivant le cadre imposé au DCE pour le lot concerné, et ses annexes
  - o Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
  - o L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P., ils doivent le préciser à l'article 6 de l'acte d'engagement.
- La **décomposition du prix global et forfaitaire** en euros suivant le cadre imposé (attention, plusieurs onglets doivent être renseignés) ;
  - o Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ce cadre. Les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations.

- Le **bordereau de prix unitaires** (dont la partie DQE n'a pas de valeur contractuelle et s'éteindra à l'issue de l'analyse des offres) **uniquement pour le lot 100.**
- Une **visite de site obligatoire** est organisée. Un registre des visites sera tenu par le pouvoir adjudicateur. Des informations concernant cette visite sont données à L'ARTICLE 6.3 DU PRESENT REGLEMENT DE LA CONSULTATION.
- Un **mémoire méthodologique et technique**, ayant pour objectif de préciser l'organisation de l'entreprise vis-à-vis des prestations à exécuter et la méthodologie de tâches particulières. **L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à L'ARTICLE 4.1.3 DU PRESENT REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

**La remise de ce mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise de ce document.**

**Les candidats devront impérativement suivre l'ordre et le contenu des sous-critères propres au lot auquel ils répondent.**

**Le mémoire technique ne devra pas dépasser le nombre de pages indiqué ci-dessous (hors annexes, page de garde et page de sommaire).**

- **35 pages** pour les lots suivants :
  - o Macro-lot Gros-œuvre (102+105)
  - o Macro-lot Electricité (305+309+312)
- **30 pages** pour les lots suivants :
  - o Lot 203 – Menuiserie MH
  - o Lot 300 – Fluides, CVC, plomberie
- **25 pages** pour les lots suivants :
  - o Lot 100 : Dépollution plomb
  - o Lot 257 – Peinture décorative, dorure, filage
  - o Lot 259 – Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH
  - o Lot 261 – Lustrerie
- **20 pages** pour les lots suivants :
  - o Macro-lot Second-œuvre (203.1+210)
  - o Lot 205 - Marbrerie
  - o Lot 207 – Gypserie
  - o Lot 209 – Parquet bois
  - o Lot 224 – Charpente bois, couverture MH
  - o Lot 307 – Ascenseur

**Les seules annexes autorisées sont :**

- **les CV des intervenants**
- **les fiches techniques des matériaux utilisés**
- **le plan de formation de l'entreprise en matière de risques liés à la sécurité et à la santé des travailleurs en présence d'agents chimiques comme le plomb**
- **le calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés**
- **les plans, schémas ou coupes permettant d'illustrer les méthodologies de travaux spécifiques décrites au mémoire technique**

**LOT 100 – DEPOLLUTION PLOMB, DESAMIANTAGE**

Taille maximum du mémoire technique : **25 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture des plans de zones de travaux précisant le positionnement des équipements de protections collectives vis-à-vis du plomb et la gestion des flux d'évacuation horizontaux et verticaux</li> <li>➤ Méthodologie suivie pour la métrologie de chantier</li> <li>➤ Méthodologie de dépoussiérage plomb, de curage et nettoyage des zones de travaux</li> <li>➤ Méthodologie de retrait des matériaux amiantés et processus envisagés avec résultats des mesures de validation</li> <li>➤ Analyse et compréhension des limites de prestation avec les autres lots</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> <li>➤ Protocole pour intervention urgente de dépoussiérage plomb ponctuel sur demande de la MOE/MOA, moyens pour garantir les délais</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Mesures de sécurité et de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb ou de l'amiante et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**MACRO-LOT GROS-ŒUVRE (LOTS 102 ET 105)**

Taille maximum du mémoire technique : **35 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Maçonnerie MH</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Méthodologie de relevé des maçonneries existantes</li> <li>○ Méthodologie de présentation d'échantillons, fiches techniques des joints, teintes des patines, des badigeons et de tout autre produit appliqué sur les matériaux anciens ou traditionnels</li> <li>○ Méthodologie de dépose puis repose des pierres ou briques, neuves ou ancienne</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Gros-œuvre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Méthodologie pour la surveillance acoustique, surveillance vibratoire et pour le contrôle et la surveillance des déformations pour les différentes interventions du lot</li> <li>○ Méthodologie pour la création des différents locaux enterrés, galeries et carneaux dans l'emprise du château</li> <li>○ Interaction des ouvrages à créer avec les ouvrages existants, prise en compte du caractère patrimonial du site</li> <li>○ Gestion des approvisionnements et d'évacuation des terres</li> <li>○ Dispositions prises vis-à-vis de la supervision archéologique</li> </ul> </li> <li>➤ Analyse et compréhension des limites de prestation avec les autres lots</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation des moyens de levage et de manutention ;</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu ;</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 203 – MENUISERIE MH**

Taille maximum du mémoire technique : **30 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des essences et origines des bois</li> <li>➤ Méthodologie pour l'élaboration des prototypes et la présentation des échantillons (vitrage, accessoires de fermeture, ferronnerie, incorporés ou apparents)</li> <li>➤ Méthodologie de relevés dans l'existant</li> <li>➤ Méthodologie de dépose, restauration et repose des menuiseries</li> <li>➤ Méthodologie pour la prestation de création des lambris</li> <li>➤ Méthodologie pour l'amélioration de l'étanchéité des menuiseries</li> <li>➤ Méthodologie de stockage et de mise en caisse, lieux de stockage</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise</li> <li>➤ Prise en compte de la présence d'amiante lors des prestations de dépose de lambris : cabinet intérieur de Mme Victoire, Bibliothèque de Mme Victoire, Cabinet intérieur de Mme Adélaïde</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 205 – MARBRERIE**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux matériaux envisagés</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation d'échantillons des types de marbre et tomettes avec leurs origines</li> <li>➤ Méthodologie de relevé dans l'existant</li> <li>➤ Méthodologie de dépose, restauration et repose, avec précision sur les éléments de fixation prévus</li> <li>➤ Méthodologie spécifique aux éléments de cheminée : nettoyage de cheminées, dépose de dalle foyère et des taques.</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 207 – GYP SERIE**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<p><b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<p><b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux matériaux envisagés</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation de maquette, d'échantillons des moulures et des éléments décoratifs à restituer ou à créer, prise d'empreintes, moulage</li> <li>➤ Méthodologie de restauration et restitution</li> <li>➤ Méthodologie de réalisation des ouvrages neufs : corniche, plafonds et faux-plafonds.</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<p><b>C. Approche calendaire - 15 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<p><b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise</li> </ul>
<p><b>E. Approche environnementale - 10 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 209 – PARQUET BOIS**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méthodologie pour la présentation des échantillons des éléments de parquet à restituer ou à créer et des échantillons de mise en teinte et de finitions</li> <li>➤ Méthodologie de relevés dans l'existant</li> <li>➤ Méthodologie de dépose, de restauration et de repose, précisant les éléments de fixation nécessaires à la repose des parquets</li> <li>➤ Méthodologie de conditionnement, et stockage avant repose</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets et méthodologie de remploi (utilisation et adaptations des stocks de matériaux existants fournis par l'EPV)</li> </ul>

**MACRO-LOT SECOND-ŒUVRE (203.1 ET 210)**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux équipements envisagés ;</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation des échantillons et la réalisation des essais de peinture et de résine de sol</li> <li>➤ Méthode de travail et d'échange avec les autres lots en coordination : gros-œuvre, électricité, ...</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 224 – CHARPENTE BOIS, COUVERTURE MH**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques de tous les produits mise en œuvre</li> <li>➤ Méthodologie de démolition de l'édicule et de mise en œuvre de la charpente et de la couverture</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation des échantillons d'assemblage</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte du phasage de l'opération, fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 257 – PEINTURE DECORATIVE, DORURE, FILAGE**

Taille maximum du mémoire technique : **25 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux matériaux envisagés</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation des échantillons et des essais de restitution de peinture décorative et de dorure</li> <li>➤ Méthodologie pour la mise en œuvre de peinture à l'acrylique, à l'huile, à la caséine et à la colle neuve</li> <li>➤ Mode opératoire pour les retouches et raccords de décors faux-joint, de faux-marbre, ainsi que pour les relevés stratigraphiques</li> <li>➤ Mode opératoire pour la mise en œuvre de dorure</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 259 – SERRURERIE, METALLERIE, FERRONNERIE**

Taille maximum du mémoire technique : **25 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques de tous les produits mise en œuvre</li> <li>➤ Méthodologie de relevé dans l'existant</li> <li>➤ Méthodologie concernant les éléments de serrurerie neufs à créer ou restaurer</li> <li>➤ Méthodologie et essais pour les éléments à nettoyer, remettre en jeu ou peindre</li> <li>➤ Méthodologie pour la présentation des échantillons, des prototypes de ferronnerie et d'assemblage et des échantillons de finitions (grilles en laiton, grilles en fer forgé, main-courante, plaque, grille à ventelle, etc...)</li> <li>➤ Analyse et compréhension des limites de prestation avec les autres lots</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 261 – LUSTRERIE**

Taille maximum du mémoire technique : **25 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux équipements envisagés ;</li> <li>➤ Méthodologie de relevé dans l'existant</li> <li>➤ Méthodologie de dépose, de protection, et de stockage des lustres et lanternes à restaurer, puis leur repose - Méthodologie de restauration des éléments de ferronnerie, de verrerie, de câblages</li> <li>➤ Méthodologie de présentation d'échantillons et de prototypes des éléments neufs à créer, notamment les coupelles</li> <li>➤ Analyse et compréhension des limites de prestation avec les autres lots</li> <li>➤ Méthodologie de travail en coordination avec l'ensemble des intervenants pour les essais et réglages et réception</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 300 – FLUIDES, CVC, PLOMBERIE**

Taille maximum du mémoire technique : **30 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Description de la méthodologie de réalisation des travaux spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre du chauffage provisoire</li> <li>○ Mise en œuvre du hors gel</li> <li>○ Relevés pour tous les plenums et boites de soufflage</li> <li>○ Présentation de la méthodologie des tests et essais et des processus de livraison des ouvrages</li> <li>○ GTB analyse fonctionnelle</li> </ul> </li> <li>➤ Dispositions prévues pour le maintien en activité du site (mode opératoire proposé pour les interventions sur les réseaux RIA)</li> <li>➤ Mesures prévues en cas de coupures accidentelles</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations</li> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux équipements envisagés (permettant d'identifier la marque de tous les matériels importants prévus)</li> <li>➤ Méthodologie de gestion de la première année d'exploitation</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planning prévisionnel des études en cohérence avec les demandes du CCTP</li> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux</li> <li>➤ Dispositions prises pour assurer le respect des délais, avec description des mesures prévues pour rattraper d'éventuels retards</li> <li>➤ Prise en compte du phasage de l'opération, notamment des adaptations de chauffage provisoire et de continuité de chauffage</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Dispositions de sécurité prévues pour le chauffage provisoire</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**LOT 307 – ASCENSEUR**

Taille maximum du mémoire technique : **20 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méthodologie relative à l'installation de l'ascenseur neuf dans une structure métallique avec habillage cabine : méthodologie détaillée par étapes et personnalisée au projet avec identification des limites de prestations et organisation avec les autres lots ayant une connexion directe avec le présent lot</li> <li>➤ Présentation de la procédure qualité (référénts, documents, fréquence, étape, etc.) personnalisée au projet</li> <li>➤ Présentation des fiches techniques des équipements envisagés</li> <li>➤ Procédure de passation de la maintenance de l'équipement vers le mainteneur actuel</li> <li>➤ Présentation de la procédure relative à la garantie des matériels après la mise en service</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> <li>➤ Engagement concernant les délais d'approvisionnement, y compris en cas de matériel défaillant durant la phase de montage</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> <li>○ Réduction des consommations énergétiques et d'eau</li> </ul> </li> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.</li> </ul>

**MACRO-LOT ELECTRICITE (LOTS 305, 309, 312)**

Taille maximum du mémoire technique : **35 pages** (hors annexes, page de garde et page de sommaire)

<b>A. Organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organigramme, effectif et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience, pourcentage d'affectation au chantier</li> <li>➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier</li> <li>➤ Principaux moyens matériels affectés au projet</li> </ul>
<b>B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Compréhension générale du dossier technique</li> <li>➤ Prise en compte du classement monument historique du site dans le cadre des interventions décrites au CCTP</li> <li>➤ Présentation du protocole de prise en charge des équipements livrés par le macro-lot électricité de la phase 1</li> <li>➤ Présentation des fiches techniques des principaux équipements envisagés ;</li> <li>➤ Description de la méthodologie concernant le curage des installations électriques inactives et le dévoiement de réseaux qui le nécessitent : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en compte des diagnostics fournis au DCE (CCN + ANR)</li> <li>○ Dispositions prévues pour le maintien en activité du site (mode opératoire proposé)</li> <li>○ Mesures prévues en cas de coupures accidentelles</li> </ul> </li> <li>➤ Coordination et relations avec les mainteneurs du site (transmission des besoins et définition des prestations à sous-traiter)</li> <li>➤ Protocole et phasage des interventions pour la modification des boucles HT</li> <li>➤ Mesures prévues vis-à-vis des périmétries et réactivité dans la mise en œuvre et modification des installations de chantier</li> <li>➤ Présentation des processus de pré réception et de livraison des ouvrages</li> <li>➤ Mesures prévues pour assurer la qualité des prestations. Transmission des fiches d'autocontrôles (visuels et tests dynamiques) adaptées au projet.</li> </ul>
<b>C. Approche calendaire - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planning prévisionnel des études en cohérence avec les demandes du CCTP</li> <li>➤ Fourniture et présentation du calendrier détaillé des travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés avec la qualification des effectifs, de la préparation de chantier à la réception des travaux.</li> <li>➤ Prise en compte du phasage de l'opération, notamment des adaptations de périmétries de chantier et des réceptions partielles</li> </ul>
<b>D. Mesures de sécurité - 15 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des approvisionnements et organisation des moyens de levage et de manutention</li> <li>➤ Méthodologie et gestion des travaux présentant un risque de feu</li> <li>➤ Méthodologie d'intervention et mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise vis-à-vis de la présence de matériaux contenant du plomb et de la présence de poussières de plomb - Fourniture du plan de formation plomb de l'entreprise.</li> </ul>
<b>E. Approche environnementale - 10 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation/formation personnel,</li> <li>○ Limitation des nuisances : bruit, pollution air et sol, etc.</li> <li>○ Propreté du chantier et nettoyage des zones de travaux</li> </ul> </li> </ul>

- Réduction des consommation énergétiques et d'eau
- Moyens mis en œuvre pour la réduction et la facilité de tri des déchets.

## **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

### **4.1. CRITÈRES DE JUGEMENT**

#### **4.1.1. CRITERE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats déclarés recevables sera établie en tenant compte de la pertinence des références ainsi que des garanties professionnelles et financières présentées.

#### **4.1.2. REGULARISATION DES CANDIDATURES :**

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes, la personne publique pourra demander aux candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidatures, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié fixé par la personne publique.

Or, si à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si la personne publique décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

#### **4.1.3. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération.

### **1 – LE PRIX NOTE SUR 100 (COEFFICIENT DE PONDERATION DE 40%)**

#### **Pour tous les lots à l'exception le lot n° 100 :**

L'offre financière conforme la moins disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$Note = \frac{Offre\ de\ l'entreprise\ moins\ -\ disante * 100}{Offre\ de\ l'entreprise\ concernée}$$

#### **Pour le lot n°100 :**

*Part forfaitaire – 65 points :*

L'offre financière conforme la moins disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$Note\ (sur\ 65) = \frac{Offre\ de\ l'entreprise\ moins\ -\ disante * 65}{Offre\ de\ l'entreprise\ concernée}$$

*Part à prix unitaires – 35 points :*

La notation du prix relative à la part traitée au prix unitaire du marché est réalisée sur la base du DQE figurant dans le BPU, simulant une commande de prestations selon les quantités fictives pré renseignées. Ce DQE a pour finalité unique l'analyse des offres, et ne constitue pas un montant contractuel, il s'éteindra donc à l'issue de l'analyse des offres.

L'offre financière conforme la moins disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note (sur 35)} = \frac{\text{Offre de l'entreprise moins - disante} * 35}{\text{Offre de l'entreprise concernée}}$$

La note correspond au critère financier correspondra à la somme des notes de la part forfaitaire et de la part à prix unitaires.

**2- LA VALEUR TECHNIQUE NOTEE SUR 100 - SELON MEMOIRE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE DU CANDIDAT (COEFFICIENT DE PONDERATION DE 60%)**

<b>A. Qualité de l'organisation générale (études et travaux) - 20 points</b>
L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire méthodologique et technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont <b>par lot</b> et présentés, à <b><u>L'ARTICLE 3.2.2 - A DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION</u></b>
<b>B. Qualité de l'organisation et des méthodologies des travaux spécifiques - 40 points</b>
L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire méthodologique et technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont <b>par lot</b> et présentés à <b><u>L'ARTICLE 3.2.2 - B DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.</u></b>
<b>C. Pertinence de l'approche calendaire - 15 points</b>
L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire méthodologique et technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont <b>par lot</b> et présentés à <b><u>L'ARTICLE 3.2.2 - C DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.</u></b>
<b>D. Qualité des mesures de sécurité - 15 points</b>
L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire méthodologique et technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont <b>par lot</b> et présentés à <b><u>L'ARTICLE 3.2.2 - D DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.</u></b>
<b>E. Qualité de l'approche environnementale - 10 points</b>
L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire méthodologique et technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont <b>par lot</b> et présentés à <b><u>L'ARTICLE 3.2.2 - E DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.</u></b>

**Afin qu'une notation homogène des candidats soit possible, les éléments correspondant aux critères et sous critères devront être intégrés dans le cadre de mémoire méthodologique et technique proposé.**

**VARIANTES LIBRES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT**

Les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

**VARIANTES IMPOSEES**

La présente consultation comporte une variante imposée suivant les dispositions de l'article 2.4 du présent règlement de consultation.

Il est rappelé que le choix sur la variante retenue s'effectuera au moment de l'analyse des offres selon l'intérêt technique et financier présenté. Les offres seront jugées en tenant compte de la sélection ou de la non-sélection de la variante imposée.

La variante imposée sera jugée sur la base des mêmes critères que l'offre de base et selon les mêmes modalités.

Si elle est retenue, celle-ci sera intégrée aux marchés correspondant avant leur notification.

### **CLASSEMENT FINAL**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérées des coefficients indiqués.

**L'addition de chacune des notes (valeur technique x 60 %+ valeur prix x 40 %), relatives à chaque critère, permettra d'établir le classement final sur 100.**

### **EXAMEN DES OFFRES**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, l'acheteur se réserve la possibilité d'en modifier le montant.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix ; en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

### **REGULARISATION DES OFFRES :**

En vertu l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, la personne publique se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'elle use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

A défaut, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

## **4.2. UNITÉ MONÉTAIRE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Les candidats sont informés que la personne publique souhaite conclure le marché en euros.

Les modalités de règlement sont définies à l'article 3.2 du C.C.A.P.

### **4.3. NEGOCIATIONS POUR LES LOTS EN MAPA**

**Une phase de négociation sera uniquement possible pour les lots dont le marché sera passé par marché à procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.** Pour rappel, il s'agit des lots 100, 205, 207, 224, 261 et 307. Le présent chapitre ne concerne donc que ces lots.

En application de l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Après examen des offres, des négociations avec les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité. Les négociations pourront avoir pour objet de permettre aux candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables de les rendre régulières ou acceptables, dans le cas où ces offres n'ont pas été considérées comme anormalement basses.

Les candidats pourront être invités par le représentant du pouvoir adjudicateur à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Au terme de ces négociations, le représentant du pouvoir adjudicateur désigne un attributaire à titre provisoire. Le marché ne pourra être attribué définitivement au candidat s'il ne produit pas dans le délai imparti à l'article 3.2.1 (« Avertissement ») les documents visés à ce même article.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES**

---

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

Une assistance en ligne y est accessible.

**Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus.**

Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur la plateforme de l'OPPIC (profil acheteur PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise...). Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;

Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;

Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 4 gigas octets) ;

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

**Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC, en « dernière minute ».**

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

En complément de l'offre sur la plateforme PLACE, les candidats pourront éventuellement transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné au préambule dans les mêmes délais que la remise de l'offre. L'enveloppe extérieure portera impérativement la mention :

Pour la consultation en procédure d'appel d'offres :

« Rénovation des réseaux, mise en sécurité et en sûreté, traitement climatique du Corps Central Nord – phase 2 – PROCEDURE AOO - Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

Pour la consultation en procédure adaptée :

« Rénovation des réseaux, mise en sécurité et en sûreté, traitement climatique du Corps Central Nord – phase 2 – PROCEDURE MAPA - Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération.

**OPPIC - Département des marchés et des affaires juridiques**

30 rue du château des rentiers, 75013 Paris

Ou remis contre récépissé à la même adresse, bureau 358 3ème étage de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h 30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16 heures le vendredi.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.

## ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1. PRESTATIONS SIMILAIRES

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestations similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

### 6.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **10 jours** avant les date et heure limites, une demande sur la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En application de l'article R. 2132-6 du Code de la commande publique, les renseignements complémentaires portant sur le cahier des charges seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la plateforme de l'OPPIC (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

### 6.3. VISITE DES LIEUX

La visite des lieux est **obligatoire** sous peine de rejet de l'offre pour irrégularité.

Différentes dates sont proposées en fonction des lots :

Lots	Créneaux de visite	
Lot 203 : Menuiserie MH		
Lot 205 : Marbrerie	Lundi 15 décembre 2025	09h30
Lot 209 : Parquet	Lundi 12 janvier 2026	09h30
Lot 100 : Dépollution plomb		
Macro-lot 2 <sup>nd</sup> œuvre (203.1 + 210)		
Lot 207 : Gypserie	Lundi 15 décembre 2025	14h30
Lot 257 : Peinture décorative, dorure, filage	Lundi 12 janvier 2026	14h30
Lot 261 : Lustrerie		
Macro-lot électricité (lot 305 + 309 + 312)	Mardi 16 décembre 2025	14h30
Lot 300 : Fluides CVC plomberie	Mardi 13 janvier 2026	14h30
Macro-lot gros-œuvre (102 + 105)	Mercredi 17 décembre 2025	14h30

	Mercredi 14 janvier 2026	14h30
307 : Ascenseur		
224 : Charpente bois, couverture MH	Jeudi 18 décembre 2025	9h30
259 : Serrurerie, métallerie, ferronnerie MH	Jeudi 15 janvier 2026	9h30

Une **inscription préalable aux visites est obligatoire**. Lors de la visite, le nombre de participants est limité à deux personnes par entreprise. Les candidats devront confirmer leur présence en adressant un mail, au plus tard 48 heures avant la date de visite, aux personnes suivantes :

[b.marque@oppic.fr](mailto:b.marque@oppic.fr)

[b.arcobelli@oppic.fr](mailto:b.arcobelli@oppic.fr)

[l.geulin@oppic.fr](mailto:l.geulin@oppic.fr)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'organiser une nouvelle session de visite sur demande mail des candidats aux personnes citées ci-dessus. Il est néanmoins fortement conseillé aux candidats de se rendre aux visites planifiées ci-dessus.

Le lieu de rendez-vous pour la visite est :

**Château de Versailles**

Cour d'honneur – Grille d'entrée des publics

Place d'Armes

78000 Versailles

Un registre des visites sera tenu par l'Oppic, en lieu et place d'une attestation.

---

## **ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DIVERSITE ET D'EGALITE**

---

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il est actuellement engagé dans une démarche de labellisation **AFNOR Égalité professionnelle et Diversité**. Cette démarche témoigne de la volonté de l'établissement public de promouvoir l'égalité professionnelle, la prévention des discriminations et la diversité, tant dans l'exercice de ses missions que dans sa gestion interne

**Remise des offres fixée au 9 février 2026 à 16h00**

# ANNEXE AU RC : CALENDRIER PREVISIONNEL TRAVAUX SYNTHETIQUE (A TITRE INDICATIF)

Château de Versailles - SCHEMA DIRECTEUR PHASE 2 - Corps Central Nord PHASE 2 (CCN P2)																																																																							
Calendrier prévisionnel travaux synthétique																																																																							
Description	Délais (hors GPA)	2026			2027			2028			2029			2030			2031			2032																																																			
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
<b>CAS DES MARCHES A TRANCHES :</b>																																																																							
<b>Tranche ferme - Phase 2A</b>	38 mois	<p>Durée prévisionnelle TF (hors GPA) = 41 mois (cas des lots notifiés en juin 2026)</p> <p>OS GOE OS GOE</p> <p>Notification des marchés principaux</p> <p>Notification des autres marchés</p> <p>Réception de la TF</p> <p>GPA</p>																																																																					
<b>Tranche optionnelle 1 - Phase 2B</b>	18,5 mois	<p>Durée prévisionnelle TO1 (hors GPA) = 20 mois</p> <p>OS GOE OS GOE</p> <p>Affermissement TO 1</p> <p>Réception de la TO1 et de l'opération CCN P2</p> <p>GPA</p>																																																																					
<b>Tranche optionnelle 2 - Phase 2C</b> <i>(se référer aux pièces du marché pour connaître les lots concernés par la phase 2C)</i>	14 mois	<p>Durée prévisionnelle TO2 (hors GPA) = 15 mois</p> <p>OS GOE</p> <p>Affermissement TO 2 des lots concernés par la phase 2C</p> <p>Réception de la TO2</p> <p>GPA</p>																																																																					
<b>Tranche optionnelle 2 - LOT 300</b> <i>(surveillance et bon fonctionnement des installations de CVC pendant une durée de 12 mois après la réception des</i>	12 mois	<p>Durée prévisionnelle TO2 = 12 mois</p> <p>Affermissement TO 2 du lot 300</p>																																																																					
<b>CAS DES MARCHES A TRANCHE UNIQUE :</b> <i>(concerne le lot 307 ascenseur et le lot 224 charpente bois / couverture MH)</i>																																																																							
<b>Tranche unique (lots 224 et 307)</b>	30 mois	<p>Durée prévisionnelle (hors GPA) = 34 mois</p> <p>OS spécifique au lot concerné</p> <p>Notification marchés ascenseur / charpente</p> <p>Réception des marchés correspondants</p> <p>GPA</p>																																																																					